Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud et les associations économiques initient une méthodologie d'analyse comparative entre les cantons

Le Département des finances et les principales organisations économiques du canton ont initié conjointement une démarche visant à développer une culture de l'analyse par comparaison (benchmarking) au sein de l'administration. Ce projet pilote compare le revenu d'insertion (RI) avec les autres cantons suisses. Outre fournir de précieuses informations aux services concernés, l'étude permet d'établir une méthode reproductible à d'autres échelles et applicable aux différents secteurs de l'Etat.

Dans son programme de législature 2003-2007, le Conseil d'Etat affirmait sa volonté de développer l'évaluation des politiques publiques et la gestion comparative des performances (benchmarking) afin de vérifier l'efficacité et d'accroître l'efficience du service public. Au plan législatif, la loi sur les finances en vigueur depuis 2006 prévoit expressément que les services de l'Administration sont responsables d'établir des comparaisons intercantonales.

Conscients des enjeux et des retombées pour l'ensemble du canton, l'Etat de Vaud, par son Département des finances, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la Chambre vaudoise immobilière (CVI) et la Fédération patronale vaudoise (FPV) ont entamé une réflexion commune. Dans ce cadre, ils ont mandaté l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) pour développer d'une part une méthodologie d'analyse comparative et démontrer d'autre part la faisabilité de cette méthode en l'appliquant aux prestations financières de l'aide sociale.

Le projet comportait trois objectifs initiaux: décrire et comparer les prestations fournies par l'aide sociale des différents cantons, mesurer leur efficacité dans la distribution du RI et déterminer l'efficience technique avec laquelle opèrent les centres sociaux régionaux vaudois. L'étude se concentre sur le lien entre les dotations des structures d'octroi et le nombre de dossiers traités; elle ne se prononce pas sur l'efficacité des politiques cantonales d'insertion. Rendu public ce jour par l'IDHEAP, le rapport final permet de disposer d'une base commune de comparaison et d'identifier des pistes pour optimiser l'utilisation des ressources.

Au-delà des objectifs propres à l'aide sociale, il importe au Conseil d'Etat de promouvoir l'analyse par comparaison au sein de l'administration vaudoise. Cette démarche qui suscite l'apprentissage et l'amélioration par l'échange d'informations procède d'une méthode unique et reproductible, applicable à des domaines aussi divers que la perception des impôts, les transports publics ou encore le financement des Hautes écoles. En outre, le Conseil d'Etat se réjouit de la bonne collaboration mise en place à la faveur de ce projet avec les associations économiques du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 janvier 2007

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 - Claudine Amstein, dir. CVCI et coord. projet Benchmarking, 021 613 35 35 - Christophe Reymond, FPV, 021 796 33 00 - Philippe Leuba, dir. CVI, 021 341 41 41 - Prof. Nils Soguel, IDHEAP,079 418 70 29